



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

Pôle Environnement et Urbanisme

Affaire suivie par Mme Viviane BOUVET
Tél. : 03.80.44.65.25
Courriel : viviane.bouvet@cote-dor.gouv.fr

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 751 du 17 septembre 2018
portant renouvellement du conseil départemental de l'environnement
et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).**

VU le code de la santé publique et notamment ses articles R1416-16 et suivants ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code des Relations entre le Public et l'Administration, notamment son chapitre III relatif aux commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif, modifié par les décrets n° 2013-420 du 23/05/2015, et n° 2015-1342 du 23/10/2015 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 615 du 10 septembre 2015 portant renouvellement du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, modifié par arrêtés n° 619 du 8 mars 2016, n° 943 du 18 mai 2016, n° 1 du 3 janvier 2017, n° 218 du 8 mars 2018 et n° 303 du 23 avril 2018 ;

... / ...

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or,

ARRÊTE

Article 1 : Le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), réuni sous la présidence du Préfet ou de son représentant, est composé de la manière suivante :

Sept représentants de services de l'État :

- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne (DREAL) ou son représentant ;
- le Chef de l'unité territoriale de Côte d'Or de la DREAL ou son représentant ;
- le Directeur départemental des territoires ou son représentant (DDT) ;
- le Chef du service eau et risques de la DDT ou son représentant ;
- le Directeur départemental de la protection des populations (DDPP) ou son représentant ;
- la Directrice des sécurités ou son représentant ;
- le Directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne (ARS) ou son représentant.

Cinq représentants des collectivités territoriales :

dont deux désignés par le Conseil départemental de Côte d'Or :

Titulaires	Suppléants
M. Patrick CHAPUIS <i>Conseiller départemental</i>	Mme Patricia GOURMAND <i>Conseiller départemental</i>
M. Dominique GIRARD <i>Conseiller départemental</i>	M. Marc FROT <i>Conseiller départemental</i>

et trois désignés par l'Association des maires des communes du département de la Côte-d'Or :

Titulaires	Suppléants
M. Patrick MOREAU <i>Maire de Bresse-sur-Tille</i>	M. Jean-Louis LANDRY <i>Maire de Champdôtre</i>
M. Luc BAUDRY <i>Maire de Courtivron</i>	M. Denis SOYER <i>Maire de Fontaine-en-Duesmois</i>
Mme Catherine LANterne <i>Maire d'Izeure</i>	Mme Éliane LEPINE <i>Maire de Poncey-sur-l'IGnon</i>

Neuf personnes réparties à parts égales entre des représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence du conseil et des experts dans ces mêmes domaines, dont :

... / ...

trois représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement :

Titulaires	Suppléants
M. Pierre GUILLE <i>Association UFC Que Choisir 21</i>	M. Gérard CLEMENCIN <i>Association UFC Que Choisir 21</i>
M. André ROGOSINSKI, <i>Fédération de Côte-d'Or pour la pêche et la protection du milieu aquatique</i>	M. Jean-PIERRE SONVICO, <i>Fédération de Côte-d'Or pour la pêche et la protection du milieu aquatique</i>
Mme Martine PETIT <i>Présidente du CAPREN</i>	Jean-Pierre DUPLUS <i>Administrateur, secrétaire adjoint du CAPREN</i>

trois membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence du CODERST :

Titulaires	Suppléants
M. Fabrice FAIVRE <i>Représentant des professions agricoles proposé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or</i>	M. Dominique GUYON <i>Représentant des professions agricoles proposé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or</i>
M. Georges SECULA <i>Représentant des exploitants d'ICPE proposé par la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Or</i>	Mme Natacha PIOT <i>Représentant des exploitants d'ICPE proposé par la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Or</i>
M. Jacques MAILLOT <i>Représentant des professions du bâtiment proposé par la Chambre de métiers et de l'artisanat de Côte d'Or</i>	M. Régis PENNEÇOT <i>Représentant des professions du bâtiment proposé par la Chambre de métiers et de l'artisanat de Côte d'Or</i>

et trois experts dans les domaines de compétence du CODERST :

Titulaires	Suppléants
Le Directeur du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ou son représentant	
M. Sylvain QUIPOURT <i>Ingénieur conseil en prévention des risques professionnels, proposé par la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT Bourgogne et Franche-Comté)</i>	M. Denis ROUSSET <i>Ingénieur conseil en prévention des risques professionnels, proposé par la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT Bourgogne et Franche-Comté)</i>
M. Xavier HOCHART <i>Architecte et directeur du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) proposé par le CAUE</i>	Mme Armelle VOINIER <i>Architecte conseiller proposée par le CAUE</i>

... / ...

Quatre personnalités qualifiées :

Titulaires	Suppléants
M. Didier BOLOT <i>Pharmacien à Mirebeau-sur-Bèze proposé par le Conseil régional de l'ordre des pharmaciens de Bourgogne</i>	Mme Carine HENRIOT <i>Pharmacien à Dijon proposé par le Conseil régional de l'ordre des pharmaciens de Bourgogne</i>
Dr Jean-Michel CLERC <i>Médecin du travail à SAULIEU proposé par l'Association interprofessionnelle de santé au travail (AIST 21)</i>	non pourvu
M. Manuel PARIZOT <i>Directeur régional du Bureau de Recherches Géologiques et Minières de Bourgogne Franche-Comté (BRGM) proposé par le BRGM</i>	M. Clément DONEY <i>Hydrogéologue proposé par le Bureau de recherches Géologiques et Minière de Bourgogne Franche-Comté (BRGM)</i>
Dr Frédéric LIRUSSI <i>Maître de conférence universitaire, praticien hospitalier au Laboratoire de pharmacologie- toxicologie, Université de Bourgogne</i>	non pourvu

Article 2: Sont nommés en qualité de membres associés :

- M. le Directeur général des services du département de la Côte-d'Or, ou son représentant ;
- M. le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), ou son représentant ;

Article 3 : L'arrêté n°615 du 10 septembre 2015 modifié, portant renouvellement du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, est abrogé.

Article 4 : La durée du mandat des membres du CODERST est de trois ans.

Article 5 : M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Côte-d'Or et le Directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte d'Or et notifié à chacun des organismes ayant présenté des propositions, et à chacun des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Fait à Dijon le 17 septembre 2018
Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Original signé : Christophe MAROT